

Place Handicap

**Maison Départementale
des
Personnes Handicapées**

COMMISSION EXÉCUTIVE

Lundi 16 Octobre 2006

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION EXECUTIVE DU 19 JUIN 2006	5
I - ACTUALITE DE LA MDPH	5
II – BUDGET 2006 ET CONVENTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2006	12
III - DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT, DE LA DIRECTRICE ET DE LA DIRECTRICE ADJOINTE	19
IV - CONVENTION CONSTITUTIVE – NOUVELLES ANNEXES (REPORTE)	19
V - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES PERSONNELS DE LA DDASS ET DE LA DDTEFP	19
VI - QUESTIONS DIVERSES	19

La séance est ouverte à 9 h 40 sous la présidence de M. POPELIN.

M. POPELIN.- Mesdames et Messieurs, le quorum étant atteint, je vous propose que nous engagions les travaux de notre commission exécutive.

Je voudrais signaler la présence, nouvelle parmi nous, de M. Jean-Claude POIRIER, Directeur adjoint de la santé et des prestations sociales de la CRAMIF, que nous avons invité pour l'instant en tant que membre associé aux travaux de la commission exécutive puisque pouvoir y participer était un souhait de la CRAMIF.

Vous savez que les textes sont complexes puisqu'ils ne rendent pas obligatoire cette présence. En revanche, ils rendent obligatoire, dans l'hypothèse de membres supplémentaires, d'augmenter à chaque fois les contingents des autres représentants, ce qui pourrait conduire à ce que nous ne puissions plus tenir physiquement autour de cette table et surtout poser des problèmes par rapport à une structure qui aurait plus de mal à fonctionner.

J'ai donc proposé à M. TONNER, par un courrier du 14 septembre dernier, dans un premier temps, pour que la CRAMIF puisse le plus rapidement possible travailler avec nous, de l'associer aux travaux de notre commission exécutive, et nous allons réfléchir dans les mois qui viennent à la modification, le cas échéant, de la composition de l'ensemble.

Cependant, cela prendra plus de temps, et j'ai préféré que la CRAMIF puisse être rapidement représentée autour de cette table.

Je souhaite également signaler la présence de M. Hervé MARTIN, qui est le Payeur départemental de la Seine-Saint-Denis. Nous le connaissons donc bien. Il a été officiellement nommé, par arrêté préfectoral, agent comptable du GIP MDPH de la Seine-Saint-Denis. Il occupe ces fonctions depuis le 1^{er} janvier 2006. Nous devons en particulier l'autoriser à mettre en œuvre des mesures légales en matière de recouvrement des créances dues à la MDPH.

Depuis notre dernière réunion de la commission exécutive du 19 juin, et malgré un certain nombre de difficultés -nous y reviendrons au cours de la réunion-, la MDPH a pu mettre à son actif l'installation matérielle et spatiale du site central de l'Européen, ce qui représente 20 postes de travail, dont la structure d'accueil.

Il faut aussi mentionner l'application, dès juillet, de la décision que je vous avais proposée lors de la dernière séance de la commission exécutive, consistant à recruter 4 agents, en plus des 18 postes créés, pour la résorption des retards, sans attendre la notification et le versement de la dotation espérée de l'Etat pour financer ces postes. C'est donc sur des avances de trésorerie du Conseil général -nous y reviendrons dans le cadre de l'examen du budget- que ces postes ont été financés à ce jour.

Je signale également l'ouverture au public de l'accueil physique et téléphonique, qui est effectif depuis le 18 septembre. Nous avons pu à cette occasion mesurer l'attente des personnes concernées en termes d'information, puisque chaque jour environ 130 personnes sont reçues, et que chaque agent d'accueil traite pour l'instant quotidiennement une moyenne de 50 appels téléphoniques.

Nous avons organisé le 5 octobre une journée portes ouvertes, dans les conditions que permettent nos locaux. Nous avons reçu tout au long de la journée des groupes, car une grande inauguration était impossible dans les locaux mêmes, avec un fonctionnement normal.

Je n'ai pas souhaité que pour cette journée portes ouvertes, les portes soient fermées pour les usagers. Cela a nécessité une certaine organisation, mais a permis à beaucoup de partenaires de visiter nos locaux et de se rendre compte non seulement de nos contraintes et des difficultés que nous rencontrons, mais aussi des progrès qui ont été faits.

Je vous proposerai également de procéder, au sein de la commission, au vote du budget 2006, dans des conditions particulières que j'expliquerai, ce qui nous permettra d'encaisser les subventions à venir de l'Etat.

Malgré la charge pour le Département que représentent la mise en place et le bon fonctionnement de la MDPH, nous n'avons pas démérité. Nous continuons à faire le maximum pour que la Maison soit en situation d'offrir la meilleure réponse aux besoins des personnes handicapées et de leurs familles.

Par exemple, les recrutements complémentaires que j'évoquais du mois de juillet ont permis de rattraper certains retards d'enregistrement des demandes, et depuis février 2006 les efforts des équipes ont permis de résorber 6 000 dossiers qui étaient en instance, sachant qu'il en reste toujours à peu près 30 000 demandes, plus le flux continu et nouveau.

Il faut donc continuer à renforcer nos moyens, malgré les désaccords que nous pouvons avoir par rapport à la manière dont on nous présente les choses en la matière.

Nous avons en effet appris fin septembre que 8 agents de l'Etat avaient refusé leur mise à disposition et ne seraient pas remplacés par leur administration d'origine, la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Il incombera donc à la MDPH de procéder à leur remplacement, avec une dotation de l'Etat, pour compenser les salaires, dans le cadre d'un engagement allant jusqu'à la fin de l'année 2006. Sans présumer de ce qui va se passer, nous sommes dans une incertitude totale pour 2007, et il est évident que nous n'aurons pas rattrapé les retards d'ici fin 2006.

De plus, il ne s'agit pas là de personnels qui seraient spécifiquement destinés à résorber les retards. Ils faisaient partie de l'effectif normal qui travaillait auparavant, dont le format avait précisément généré lesdits retards.

Je me laisse, en matière de débat financier, rarement déborder par les chiffres, mais l'Etat n'a pas été en capacité de transférer le format des personnels qui étaient en charge de ces questions quand c'est lui qui en avait la responsabilité. Or nous savons parfaitement que c'est ce format qui a généré les retards que nous connaissons, et il nous est demandé aujourd'hui de faire mieux avec moins.

Seul un ministre dans un bureau pouvait imaginer qu'en nous versant de l'argent en décembre nous allions le dépenser pour le 1^{er} janvier. Il reste donc effectivement de l'argent à dépenser, ce qui va permettre dans un premier temps de parer au plus pressé.

Cependant, cela n'enlève rien au fait que l'on ne nous a pas transmis de moyens complémentaires -alors que ceux octroyés étaient déjà notoirement insuffisants-, ce qui pose donc le problème de la pérennité du financement de notre structure et de l'impact que cela aura, dans un terme assez rapide, sur le budget départemental.

Je ne prétends absolument pas qu'à ce jour le Département se trouve dans une situation où il a dû mettre de l'argent sur la table, mais je dis que c'est ce qui va arriver malheureusement très rapidement, si aucun engagement de pérennité n'est pris par l'Etat, les conditions du transfert étant telles que nous avons encore perdu quelques mois pour régler cette difficulté.

Nous allons nonobstant poursuivre sur la voie des efforts, et accentuer les recrutements en personnel d'instruction et d'évaluation médicosociale, parce qu'il faut le faire.

Il y aura une vérité des prix à un moment donné, sachant que nous ne fondons pas d'espoirs démesurés sur le niveau de compensation que l'Etat sera en mesure d'accorder à la MDPH au-delà des sommes qui ont été attribuées à son lancement.

Elles peuvent pour l'instant sembler confortables, mais elles restent tout à fait insuffisantes pour que nous puissions être sereins dans la durée par rapport aux moyens dont nous disposons.

Voilà ce que je souhaitais vous dire en introduction.

Approbation du procès-verbal de la commission exécutive du 19 juin 2006

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité en l'absence d'observations

I - Actualité de la MDPH

Mme MADEIRA.- Comme lors de chaque séance de la commission exécutive, votre dossier comprend un document synthétique qui balaye l'ensemble de l'état d'avancement. Nous avons procédé, dans la mesure où il est un peu copieux, à une sélection des informations pour que vous voyiez l'essentiel.

Nous allons partir de ce pour quoi la Maison départementale existe, c'est-à-dire l'activité décisionnelle en direction des usagers mais, comme l'a indiqué le Président POPELIN à l'instant, il y a au-delà de celle-ci l'activité non décisionnée. Je mettrai en regard ce qui a été réalisé et le décalage dans les volumes, à la fois sur le site adultes et le site enfants.

(Projection de transparents)

Sites adultes

Je vais pour l'activité décisionnée vous donner les chiffres des 7 premiers mois de l'année, du 1^{er} janvier au 31 juillet 2006, qui reprennent la totalité des demandes décisionnées autour des commissions des droits et de l'autonomie.

19 953 demandes ont été décisionnées, dont 58 % de premières demandes et 42 % de renouvellements.

Vous pouvez voir les volumes de décisions qui concernent les grandes prestations que sont d'une part la carte d'invalidité, qui fait l'objet du volume le plus élevé de décisions (5 741), et d'autre part l'attribution de l'AAH (3 810 décisions) ; il s'agit à la fois de premières demandes et de renouvellements.

Les gros volumes concernent ensuite la reconnaissance de travailleur handicapé, 3 541 décisions ayant été rendues dans le même délai.

Vous pourrez noter que nous nous inscrivons à peu près dans la moyenne nationale en termes d'accords et de refus, les tendances étant identiques sur 9 mois : 58 % d'accords, 42 % des refus, mais aussi un nombre non négligeable de sursis à statuer, c'est-à-dire des décisions qui seront présentées à la commission suivante.

Le volume de demandes non décisionnées a diminué sur la même période. Aux alentours de 30 000 demandes ont été repérées, pour lesquelles la répartition en volume est la suivante :

- environ 30 % des demandes en attente pour la carte d'invalidité
- 20 % pour la reconnaissance de travailleur handicapé
- 20 % pour les demandes de l'AAH

L'ensemble des autres prestations font l'objet de chiffres relativement moins importants, mais avec des conséquences assez importantes pour les personnes.

Il faut savoir qu'en général le macaron GIC est décisionné en même temps que la carte d'invalidité.

Sites enfants

Ceux qui connaissaient les activités qui existaient précédemment constatent une différence importante dans l'activité décisionnée de par la réintégration des décisions prises sur le plan local dans les CCPE et les CCSD.

Les pics d'activité en juin et juillet correspondent au transfert des décisions en particulier EVS-AVS et aux orientations CLIS UPI, qui étaient auparavant prises sur le plan local et territorial, alors qu'elles sont maintenant prévues par la loi au niveau des CDA, le volume décisionnel ayant fait un bon très important. 6 413 décisions ont été prises sur la même période, avec un taux d'accords très élevé (98 %) et 2 % de rejets.

Vous pouvez remarquer une activité décisionnelle très importante en nombre de décisions et de CDA, ce qui a bien entendu mobilisé l'ensemble des partenaires et les associations ici présentes.

La prestation enfant versée par la CAF (AEEH) correspond à environ 33 % du total, les cartes d'invalidité représentant à peu près 5 % de l'activité.

Le plus gros volume de l'activité concerne l'orientation, pour environ 34 %.

Je vais s'agissant de la nouvelle organisation mise en place depuis la rentrée, mettre l'accent sur les nouveautés structurelles dont le Président POPELIN a parlé.

L'accueil physique et téléphonique fonctionne avec 3 agents, avec un nombre d'accueils très important par semaine (entre 515 et 560) et des écarts/jour de 100 à 150 personnes.

Le nombre d'appels téléphoniques se situe par écoutant, selon les jours de la semaine, entre 50 et 60.

La nouveauté organisationnelle, que je vous avais déjà présentée en termes de perspectives en juin, est la mise en place de la pré-instruction à L'Européen.

Ceux qui ont participé à la journée portes ouvertes du 5 octobre ont pu visualiser concrètement l'installation de 6 agents instructeurs, qui traitent le flux d'arrivée des dossiers pour ce qui concerne les sites adultes et enfants, et l'ensemble des demandes. Ils constituent les dossiers et demandent éventuellement des pièces complémentaires nécessaires au dossier afin qu'ils puissent être déclarés complets.

Les agents de la pré-instruction travaillent dans le cadre de la logistique qui existe aujourd'hui en termes d'informatique, avec les 3 logiciels Itac, Opales et Iodas, ce qui explique la nécessité d'un temps de formation assez long.

Nous allons après la période de tests de l'été rentrer dans une organisation de la pré-instruction régulière. Toute l'activité d'arrivée des nouveaux dossiers, nouvelles demandes et pièces complémentaires transitera par L'Européen.

Activité d'évaluation pluridisciplinaire

Nous avons dans la période antérieure expérimenté un fonctionnement nouveau, avec une évaluation à l'arrivée des dossiers –c'est ce que l'on appelle « le flux d'entrées »- par un binôme médecin-AS.

C'est ce que l'on appelle l'évaluation de premier niveau. Le deuxième niveau consiste en une évaluation pluridisciplinaire absolument indispensable, en particulier pour la mise en place de la prestation de compensation du handicap.

La dernière nouveauté concerne la création sur le site adultes, compte tenu des contraintes d'organisation, d'un secteur « urgences et priorités ». Il traite tout ce qui est généré par les retards de traitements.

Ce traitement des priorités sociales et sanitaires a nécessité un dispositif et un secteur particulier, qui a été créé et mis en place depuis début octobre.

Organisation de l'articulation entre les sites

Nous avons présenté le 19 juin l'ensemble des profils de postes. Vous pouvez les visualiser sur l'organigramme, avec les différents pôles d'activité :

- Le pôle gestion administrative.
- Le pôle instruction, qui comporte deux niveaux : la pré-instruction, à L'Européen, et l'instruction qui se poursuit sur les sites adultes et enfants.

- Le pôle systèmes d'information, qui devra être développé puisque nous devons travailler à leur évolution vers un logiciel unique.
- Le pôle accueil et conciliation ; j'en ai déjà parlé.
- Le pôle évaluation, qui est en train de se développer, bien entendu en rapport avec la mise en place de la nouvelle prestation de compensation.
- Le pôle du fonds départemental de compensation du handicap. Nous aurons l'occasion d'y revenir ; il est appelé à se développer. Il fera suite à l'actuelle commission des financeurs du SIVA

Un schéma simplifié de l'organisation du traitement des dossiers

Vous pouvez voir le schéma de pré-instruction, avec l'évaluation de niveau 1 (bilan du médecin-AS), et l'articulation avec les sites, y compris pour le niveau 2.

L'équipe pluridisciplinaire d'aujourd'hui est en effet installée sur les sites enfants et adultes, en complémentarité avec les personnels que nous avons recrutés.

Le lien est bien entendu fait avec l'instruction pour que les décisions soient prises dans les commissions des droits et de l'autonomie.

Des réunions de pré CDA ont lieu pour la prestation de compensation environ 15 jours avant, pour que nous puissions étudier tous les dossiers et informer les personnes.

Une fois la décision prise, l'étape suivante est la notification aux personnes, organismes et établissements, avant la dernière étape qu'est le paiement.

C'est un schéma simplifié, afin de vous donner une idée du cheminement des dossiers dans la nouvelle organisation.

PCH

Nous avons reçu au 30 septembre 598 dossiers, 494 d'entre eux ayant été déclarés complets.

Concernant la prestation d'autonomie, 85 décisions ont été prises au cours des 4 dernières commissions des droits spécifiques PCH.

M. POPELIN.- Merci pour toutes ces précisions. Y a-t-il des questions ?

M. FACON.- J'ai un certain nombre de questions. Je voudrais tout d'abord remercier M. SILLOU, car il nous envoie systématiquement un compte rendu des CDA qui est bien fait parce que synthétique et rapidement lisible.

Il est question en page 5 du Cabinet Tetra. J'aimerais savoir quel mandat lui a été confié exactement, jusqu'où il va et ce qu'il prend en compte.

Nous recevons toujours des formulaires issus de la COTOREP, notamment de la CAF. Je pense que l'on termine le stock, mais ce n'est pas forcément très clair.

Il faudrait ajouter parmi les propositions faites en matière de communication la liaison avec les villes, car elles ont un rôle majeur à jouer dans la connaissance de notre MDPH.

Les moyens nécessaires estimés pour résorber le retard sur une durée d'un an équivalent à 30 ETP. J'aimerais savoir parmi ces derniers quels sont les profils rares, c'est-à-dire ceux qui sont extrêmement difficiles à trouver.

Concernant l'informatique, il est question de l'intégration d'Itac, d'Opales et de Iodas : j'aimerais savoir si elle est menée en prenant en compte l'évolution de la législation. Il faut veiller à ce que cela puisse évoluer dans le temps.

Enfin, j'ai une question d'ordre général sur le site enfants. Il est vrai que l'intégration dans les écoles est de plus en plus importante, mais cela se limite parfois à quelques heures dans la semaine, et l'on considère que l'intégration est faite.

Est-il possible que les propositions faites par l'ancienne CDES incluent en matière d'intégration scolaire les écoles privées hors contrat qui existent à Paris, comme l'Ecole Plus, et des cours comme ceux du soleil cour et du levant, qui répondent à une problématique bien précise des enfants ? J'insiste sur le fait que la plupart des parents ne savent pas que ces écoles existent.

J'aimerais que l'ensemble des MDPH de la région parisienne et de France puissent proposer dans leurs listes ces écoles privées hors contrat, qui répondent réellement à des demandes de parents.

M. POPELIN.- Merci. Je vais demander à Mme MADEIRA de vous donner des précisions, mais le champ de vos questions va au-delà des réponses que la MDPH est en capacité d'apporter seule. Il serait donc souhaitable que l'Inspection académique puisse en donner quelques-unes.

Mme MADEIRA.- Nous avons mis en place des nouveaux formulaires depuis février 2006, qui ont déjà été réédités plusieurs fois, mais il est tout à fait possible de trouver encore en Ile de France les documents précédents.

Le certificat médical n'a quant à lui pas encore été modifié. En revanche, de nouveaux formulaires « cerfatisés » sont arrivés, ce qui conduira à de nouveaux changements dans les dossiers.

Cependant, compte tenu des volumes, nous gardons les formulaires anciens quand les documents sont proches et permettent de prendre une décision, afin d'éviter d'envoyer de nouveaux documents à l'utilisateur.

Nous en sommes au début de la rencontre avec le Cabinet Tetra ; ce n'est pas encore organisé. Je ne peux donc pas vous répondre dans le détail. Il s'agit du démarrage d'un travail qui va être initié d'ici la fin de l'année.

Nous avons déjà parlé la dernière fois des profils rares dans le cadre des recrutements. Nous butons essentiellement sur ceux des médecins, en particulier s'agissant de la médecine de ville, qui fait l'objet d'un système de conventionnement.

C'est encore difficile. Nous en sommes à la troisième ou quatrième relance dans la presse spécialisée pour recruter des médecins. C'est la difficulté essentielle, y compris pour le traitement des demandes en termes de décisions.

Le partenariat avec les villes est plutôt développé dans le réseau, avec des rencontres fréquentes et régulières avec les villes, à la fois en termes d'information et de connaissance de la prestation de compensation du handicap, en particulier pour

réduire le décalage entre ce que demandent les personnes et la réalité de cette prestation.

Il y a par rapport à l'objectif de la loi, à la prestation elle-même et aux contraintes en matière d'attribution une incompréhension que nous allons essayer de réduire le plus possible avec les associations et à travers un travail spécifique avec les CCAS.

Il s'agit non pas, concernant l'informatique, d'une intégration de 3 logiciels entre eux, mais de la recherche d'un logiciel qui intégrerait l'ensemble des missions prévues par la MDPH.

Les logiciels existants, dont l'un est quasiment en fin de vie, ont des missions organisationnelles assez différentes en termes de décisions. Nous recherchons plutôt un logiciel qui intégrerait l'ensemble des décisions prises pour les sites adultes et enfants, que nous mettrons bien entendu en place en tenant compte des critères de la Commission informatique des droits et libertés, comme pour tout nouveau logiciel ou développement de logiciel existant.

Le dispositif est très clair concernant l'intégration dans les écoles : il s'agit d'un dispositif décisionnel en fonction de l'offre existant.

L'orientation se fait en effet massivement vers le secteur public, mais cela me paraît tout à fait légitime. Il n'y a pas d'exclusion en termes d'orientation vers le secteur privé, mais c'est marginal.

Je ne sais pas si c'est le cas parce que le dispositif privé est marginal en Seine Saint-Denis, ou parce que les parents eux-mêmes –qui souvent font des recherches- nous sollicitent peu pour ce type d'attribution.

En tout cas, nous ne pouvons pas, en cas de proposition de parents d'un établissement privé, empêcher de « décider ». En revanche, nous pouvons vérifier que l'intégration de l'enfant dans son projet de vie et dans son projet personnalisé de scolarisation rentre bien dans le cadre de ce que nous souhaitons en tant qu'équipe pluri-disciplinaire, sachant que des contradictions peuvent exister entre le choix des équipes et l'orientation proposée, mais pas parce qu'elle concerne le privé et qu'elle est hors contrat.

Mme .BARRIER- Je voudrais corriger le propos de Mme MADEIRA en indiquant que l'offre de formation est assurée par l'Education Nationale dans différentes structures, dans des établissements publics, des établissements privés sous contrat, et des établissements des secteurs médico-éducatif et sanitaire, les familles pouvant choisir librement des écoles privées qui ne sont pas sous contrat.

M. FACON.- Il y a en Région parisienne une dizaine d'établissements dont l'existence même est inconnue. La MDPH a un rôle important à jouer en faisant simplement savoir qu'ils existent, bien sûr pour les enfants relevant des problèmes qu'ils traitent.

C'est important. Je parle de ces établissements à un certain nombre de personnes qui ont des problèmes d'intégration et ne savent pas qu'ils existent. Je demande à la MDPH simplement d'informer, non de dire que c'est là qu'il faut aller.

M. THIEUZARD.- Concernant le recrutement des médecins, une filière pourrait être celle des médecins retraités qui, si on leur présente une œuvre généreuse et humaine, pourront donner quelques heures de travail à la Maison du handicap. Cela permettrait

de faire accélérer des décisions qui sont extrêmement attendues par les familles, et bien entendu par des malades en souffrance et en désarroi.

M. POPELIN.- C'est un champ que nous avons déjà commencé à investir.

M. DELMONT.- Il a été dit lors de la journée portes ouvertes, à propos de l'instruction des dossiers, que le projet de vie n'était plus obligatoire : n'est-ce pas mettre en cause un des piliers de la loi ?

Par ailleurs, des établissements médico-sociaux reçoivent actuellement des décisions d'orientations auxquelles est associée directement la prise en charge de la CPAM : qu'en est-il de l'avis des parents dans de tels cas ?

De même, des décisions de prolongation en foyer occupationnel arrivent sans que les établissements aient été questionnés sur l'évolution des personnes et que les représentants des usagers aient été consultés : qu'en est-il de la parole de l'utilisateur ou du projet de vie ?

Mme MADEIRA.- Concernant la journée portes ouvertes, nous avons beaucoup informé sur cette nouvelle procédure. Des questions ont été posées autour du projet de vie, qui était au début une pièce obligatoire au dossier pour le déclarer complet, ce qui ne revient pas tout à fait au même.

Les personnes pouvaient simplement signer et indiquer qu'elles ne souhaitaient rien dire de leur projet de vie, ce qui a beaucoup retardé le traitement des dossiers, l'orientation donnée au niveau national étant qu'il ne soit plus considéré comme une pièce obligatoire pour pouvoir déclarer un dossier complet.

Cela ne veut pas dire que nous n'incitons pas les personnes à avoir cette démarche, qui me paraît s'inscrire dans l'esprit de la loi et qui de plus est extrêmement intéressante pour l'évaluation multidisciplinaire ; nous partons de là quand nous rencontrons les personnes. Nous pouvons donc solliciter un projet de vie, mais nous ne pouvons plus continuer à déclarer un dossier incomplet parce que cette pièce est manquante.

Il est vrai que sur le plan national la mise en œuvre de cette nouveauté a suscité une incompréhension.

Concernant les orientations, le principe de base est que les personnes demandeuses y soient associées.

Quant à l'élaboration des parcours, je pense que les cas que vous avez évoqués ne sont pas la règle. Elle est de s'adresser d'abord aux familles et aux jeunes adultes, y compris quand ils sont accompagnés par des tuteurs ou curateurs, étant entendu que si un renouvellement est demandé il faut forcément l'accord de l'établissement. Je ne dis pas que les cas que vous avez évoqués n'existent pas, mais ce n'est pas la démarche normale.

Nous avons eu à l'inverse quelques contentieux par rapport à des établissements qui avaient mis fin à des prises en charge sans nous en informer. C'est un cas de figure sur lequel je suis intervenue à plusieurs reprises, dans le cadre de fins de prises en charge dans des CAT ou des foyers, avec des réorientations rapides, voire expéditives, sans associer la famille.

M. POPELIN.- Je vous propose que les éventuels cas particuliers soient signalés en marge de cette réunion.

M. THOMAS.- Je voudrais faire une remarque purement factuelle par rapport au diaporama qui figure dans le dossier et corriger 2 chiffres. S'agissant des personnes indispensables et des effectifs des DDTEFP mis à disposition de la Maison départementale, il faut lire 8 refus d'agents au lieu de 10, et 7 départs au 1^{er} octobre au lieu de 9.

M. POPELIN.- Nous essaierons de tirer cela au clair, en prenant note en attendant de votre remarque, qui figurera au procès-verbal.

II – Budget 2006 et convention de subvention exceptionnelle 2006

M. POPELIN.- Le budget qui est proposé au vote de la commission exécutive est pour des raisons techniques, limité au montant de la subvention exceptionnelle provenant des crédits délégués par l'Etat et à devoir verser à la MDPH. Il se limite en fait à la première page que vous voyez, qui porte le numéro 4 dans le document figurant dans le dossier qui vous a été transmis.

C'est le cas tout simplement parce que cette année la MDPH a fonctionné non pas dans le cadre d'un budget autonome mais dans celui du budget départemental, sachant que reconstituer un budget autonome représenterait un nombre d'écritures assez incalculable.

Nous proposons donc très clairement, en termes de vote, une version minimaliste, comme à ma connaissance la quasi-totalité des MDPH, dans la quasi-totalité des départements de France. Je comprendrais donc mal pourquoi on viendrait éventuellement nous chercher querelle sur ce point.

Par ailleurs, nous prenons l'engagement précis d'avoir, à partir de 2007, un véritable budget, que je vous proposerai de voter lors de la prochaine séance de la commission exécutive, dont la date est déjà arrêtée, si je ne m'abuse au 4 décembre.

Le Département réglera ce budget pour le compte de la MDPH, mais de manière autonome, avec des écritures qui le seront dès le départ.

Enfin, dans un souci de totale transparence, et sans qu'il n'existe la moindre obligation légale à cet égard, vous pouvez voir en annexe -mais il ne vous est pas proposé de voter sur ce point- la totalité des mouvements intervenus dans le budget départemental liés à des dépenses et recettes relatives à la MDPH.

Nous avons là tous les éléments de clarté et de transparence permettant à chacun de se faire une opinion sur la nature des recettes et des dépenses ainsi que sur leur objet.

S'agissant des recettes -ce que je vais dire est factuellement incontestable-, nous avons reçu en décembre 2005, de la part de la CNSA, une subvention exceptionnelle dite « au démarrage » d'un montant de 1 051 655 €. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous dire qu'entre décembre et janvier nous n'avons pas été en capacité de dépenser cette somme serait un mauvais procès. Nous avons dépensé de l'argent,

mais relativement peu puisque le solde de la dotation 2005, à savoir 1 005 424,23 € a été reporté sur l'exercice 2006.

A cette somme doivent s'ajouter une dotation pérenne versée par la CNSA d'un montant de 439 000 € et une dotation exceptionnelle au titre de 2006. Elle est censée financer des dépenses exceptionnelles, mais on nous a expliqué, y compris dans un courrier récent, que nous n'avons aucun problème avec la trésorerie importante dont nous disposons pour pouvoir faire face aux dépenses.

Cette dotation exceptionnelle nous a d'ores et déjà été notifiée à hauteur de 238 571 €, auxquels devrait s'ajouter une deuxième part, non encore notifiée à ce jour, qui serait de 221 614 €.

Ainsi, les financements de l'Etat et de la CNSA représentent à ce jour pour 2006 une recette totale encaissée de 1 396 655 € qui serait portée, avec la deuxième part non notifiée, à 1 904 609,23€, tout confondu pour 2005 et 2006.

Je rappelle que conformément aux bonnes règles de comptabilité publique une subvention non notifiée ne doit normalement pas être inscrite. Je suis surpris que cette inscription semble être une condition pour établir la convention entre l'Etat et la MDPH. L'expérience a d'ailleurs montré récemment qu'entre ce qui peut être annoncé et ce qui est décidé finalement les écarts sont parfois significatifs. Je le répéterai donc, le cas échéant, au Secrétaire général de la préfecture et au Préfet lui-même si nécessaire.

Les dépenses qui ont été inscrites au budget 2006 sont de l'ordre de 1 639 186 €. Les ajustements qui seront proposés à l'assemblée départementale s'élèvent à 710 714 €, soit une dépense totale estimée à 2 349 200 €, les dépenses réalisées et engagées au 30 septembre étant de l'ordre de 968 159,58 €.

Je vais maintenant préciser l'usage de ces fonds.

Tout d'abord, les dépenses en termes de moyens de fonctionnement, qui étaient prévues à hauteur de 604 550 €, ont d'ores et déjà été réalisées à hauteur de 526 383,38 €.

Des crédits complémentaires sont proposés à hauteur de 316 700 € pour prendre en compte les dépenses jusqu'à la fin de l'année 2006 en termes de loyer, de charges, de fournitures, d'imprimés et de dossiers.

Les dépenses d'investissements, qui étaient prévues pour 249 900 €, ont été réalisées à hauteur de 139 770,20 € à cette date, le solde étant prévu pour la construction du système informatique de la MDPH.

Des crédits complémentaires, pour 128 400 €, doivent permettre de prendre en charge les évolutions des plates-formes techniques et de compléter l'équipement en matériel, notamment de numérisation.

C'est un objectif que nous nous sommes fixé lors de la précédente séance de la commission exécutive afin d'essayer de simplifier, de fluidifier et de rattraper des retards terribles.

Les dépenses de personnel ont été évaluées en année pleine, pour les 18 postes créés et les vacances médicales, à 829 336 €. Elles comprennent les salaires et charges ainsi que les coûts indirects (action sociale et formation).

Compte tenu du temps de recrutement des agents, la réalisation ayant été constatée à fin août, nous n'avons pas encore intégré les salaires du mois de septembre, qui s'élèvent à 302 006 €. Il ne s'agit que de ceux versés aux agents, qui ne constituent pas le coût total de postes de travail en année pleine.

Cela s'explique par les difficultés de recrutement. Ainsi, les 2 postes d'assistants sociaux ne sont toujours pas pourvus à ce jour, ainsi que celui du médecin coordonnateur, mais c'est pour bientôt.

A cette difficulté s'est ajoutée celle de devoir maintenant procéder au recrutement de 9 agents en remplacement des agents la Direction Départementale du travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle qui ont refusé leur mise à disposition, pour lesquels nous n'avons eu l'information définitive qu'à la fin de l'été.

De nouveaux agents devront non seulement être recrutés, mais aussi formés sur les outils informatiques opérationnels et les prestations. Comme vous le voyez, tout ceci est d'une facilité déconcertante.

Quant à la situation de retard, elle génère forcément un nombre important de sollicitations de la part d'usagers en attente du traitement de leur dossier, et on comprend que certains soient énervés.

Il est également nécessaire d'ajuster les dispositions prises au départ en matière d'accueil physique et téléphonique, des créations de postes devant être prises en compte.

Si les 18 postes créés par le Département, auxquels se sont ajoutés les 4 renforts recrutés depuis juillet, avaient été pourvus depuis le 1^{er} janvier 2006 -je dis cela dans la perspective du budget 2007-, la dépense en personnel se serait élevée à 883 882 € en dehors du poste de la directrice.

Si nous utilisons la marge de manœuvre constatée du fait des recrutements tardifs ou qui n'ont pas encore été opérés pour réajuster les moyens d'accueil et d'évaluation de la MDPH au cours du dernier trimestre 2006, la dépense de personnel est évaluée au total à 852 788 €, toujours en dehors du poste de la directrice.

En résumé, les financements s'élèvent pour 2006 à 1 904 609,23 €. Les dépenses sont estimées sur une année pleine de fonctionnement à 2 349 900 €, soit un budget qui ferait apparaître une charge nette pour le budget départemental de 445 290,67 €.

Ce n'est naturellement pas la situation de trésorerie qui sera constatée à la fin de l'exercice 2006. Il s'agit de la projection de ce qui se produira probablement sans la pérennisation d'un certain nombre de financements.

Cela montre clairement ce que nous avons reçu ainsi que les dépenses déjà faites et à venir, de façon détaillée par rapport au tableau de chiffres qui vous a été remis.

La situation pour 2006 conduit à prendre acte du versement actuel de la dotation de la CNSA telle qu'elle nous a été notifiée, sachant que le budget 2007 sera individualisé.

C'est la Direction des finances du Conseil général qui, moyennant une modique rémunération, le réglera sur le plan technique, mais il sera soumis à votre vote plein et entier le 4 décembre prochain.

Aucune opération, M. le Payeur départemental, n'aura lieu à partir du 1^{er} janvier 2007 à l'intérieur du budget départemental. Tout se fera dans le cadre du budget spécifique de la MDPH, et je ne suis pas sûr que nous serons dans les derniers, en France, à mettre en place un budget autonome.

Voilà ce que je tenais à dire pour présenter ce « budget » -il faut reconnaître que c'est un bien grand mot-, qui nous amène en tout cas à délibérer pour prendre acte de ce qui a été donné par l'Etat, étant entendu que tout ce que je viens de dire figurera intégralement dans le compte rendu.

Qui souhaite prendre la parole ?

M. VALADE.- L'Etat parle toujours beaucoup. Je voulais donner un temps de réflexion à nos amis du monde associatif sur les questions budgétaires, mais puisqu'il faut donner la parole aux technocrates, je la prends.

Cette Maison ne fonctionne pas mal. Comme le Président POPELIN l'a rappelé, nous avons fait beaucoup de travail ensemble depuis maintenant douze mois, et je dois dire que le fait que nous ayons plus de 50 agents y est pour beaucoup. Nous les voyons, et nous nous assurons que Mme MADEIRA peut obtenir tout ce que nous-mêmes obtenions d'eux, et peut-être même plus.

La qualité des relations personnelles qui se sont établies depuis un an s'améliore tous les jours, avec parfois des « coups de gueule », mais cela fait du bien pour résoudre les incompréhensions.

L'Etat et le Conseil général ont beaucoup d'analyses communes. La première est qu'il faudra en effet essayer d'aller plus loin s'agissant du rattrapage du retard et des moyens qui seraient donnés à ce département.

L'Etat a écrit, vous avez écrit et vous avez été reçus. Je n'ai pas été témoin des promesses qui ont été faites, mais j'en ai eu des échos oraux : il faudra sans doute poursuivre les écritures. Le Préfet y est prêt et m'a commandé une lettre en ce sens.

Nous avons également partagé une incertitude, tout au long de l'année, par rapport aux modalités de remplacement des agents, une loi un peu bizarre les ayant fait maîtres du choix de rester ou non. Ils ont, pour des raisons qui appartiennent au législateur, un préavis de 30 jours pour décider de rester ou non à la Maison du handicap, ce qui ne facilite ni la vie de Mme MADEIRA ni la nôtre, surtout dans la mesure où pendant longtemps la source de financement éventuelle des remplacements n'a pas été certaine, même si, comme M. POPELIN l'a rappelé, il y a désormais quelque argent pour terminer l'année.

Nous sommes également « dans le même bateau » par rapport au fait que l'exercice 2007 -aux excédents près que nous serons heureux de « nettoyer » ensemble- n'est pas encore tout à fait stabilisé.

Nous savons à peu près ce que sera la reconduction de la CNSA (environ 450 000 €), mais au-delà de la subvention pérenne nous n'avons pas trop d'idées sur la question. Je comprends donc tout à fait qu'il y ait quelques froncements de sourcils ; nous sommes nous-mêmes dans l'expectative.

Nous avons également des projets communs, comme la mise en place prochaine, avec un certain nombre de partenaires présents autour de la table, du fonds de compensation du handicap, qui me paraît en bonne voie. L'Etat y a mis quelque argent et le Conseil général n'a à cet égard pas de mauvaise pensée, au contraire, d'après ce que j'ai cru comprendre.

De plus, Monsieur le Président, je ne suis contre aucun de vos chiffres.

Nous avons, pour ce qui concerne l'Etat, deux soucis s'agissant des dépenses 2006 du GIP. Les papiers qui nous sont remis font manifestement plutôt état, comme vous l'avez dit vous-même, de dépenses en année pleine. Or il faudrait arriver pour le bon ordre des choses à faire apparaître un jour la dépense attendue pour 2006.

Nous avons en effet l'intuition -sans voir accabler cette assemblée de chiffres- qu'il s'agira plutôt d'un excédent de gestion que d'un déficit en 2006. C'est la raison pour laquelle la présentation nous a paru un peu difficile, sachant que si en mars il s'agit d'un excédent là où vous prévoyez un déficit nous pourrions célébrer l'événement.

Nous vous remercions d'ailleurs d'avoir plongé dans un océan qui n'est pas forcément clair et d'avoir assuré au pied levé la reprise de la gestion, mais il faudra bien que l'on arrive à distinguer dans les dépenses du Conseil général celles qui sont dues à la Maison du handicap et à sa vie normale. Il faut que l'ordonnateur de l'Etat puisse dire où est passé l'argent exactement et que nous puissions suivre en grandes masses l'affectation des sommes que vous avez rappelées.

C'est la raison pour laquelle, par une lettre de M. le Préfet à M. le Président BRAMY, une rencontre est encore à prévoir, mais je sais que tout se terminera bien.

Voilà pourquoi ce matin l'Etat, ce qui ne perturbera pas outre mesure la vie de l'assemblée, ne participera pas au vote du budget.

M. POPELIN.- Merci. Je tiens à confirmer la qualité des relations de travail qui existent entre les services départementaux, les services de l'Etat et la MDPH. Elle est incontestable, et heureusement, car nous devons avancer ensemble. Il y a derrière tout cela des usagers qui attendent que nous puissions ouvrir leurs droits ou les maintenir.

Personne ne disconvient des conditions extrêmement difficiles dans lesquelles il nous a été demandé de mettre en œuvre le texte, d'abord parce que cela a été très rapide et ensuite parce que les retards étaient effrayants.

Nous sommes « dans le bain » tous ensemble, comme vous l'avez dit, et nous essayons de nous aider mutuellement à nager, plutôt que de nous faire couler les uns les autres. C'est ce qui vous permet d'arriver au résultat que nous avons présenté aujourd'hui, qui n'est certes pas complètement satisfaisant mais montre en tout cas une évolution, que c'est en train de bouger.

J'ai bien écouté votre intervention sur l'aspect budgétaire, et je suis très surpris de ce qui me semble être une confusion entre un budget et un compte administratif. Le compte administratif est ce qui permet, au terme d'un exercice, de juger de l'emploi des dépenses et de constater un excédent ou un déficit. Or je dis clairement -je l'annonce par avance- qu'il s'agira forcément d'un excédent pour 2006, à partir du moment où la totalité des dépenses prévisionnelles, comme je l'ai expliqué, n'aura pas été consommée.

J'atteste cependant, et la présentation de ce budget le met en évidence -même si cela déplaît, c'est une réalité à laquelle nous serons inévitablement confrontés à partir de 2007- que ce budget est structurellement un budget déficitaire.

Il n'y a aucune volonté de la part du Conseil général de se financer sur le budget de la MDPH. Le Payeur départemental sera là pour y être vigilant, et dans les comptes administratifs du Conseil général de l'année 2006 (que nous avons jusqu'au 30 juin 2007 pour faire voter par l'assemblée départementale) apparaîtront clairement les sommes prévues et dépensées. Je m'engage à ce que cette information soit donnée également ici.

Une fois que nous aurons constaté cela, nous serons à peu près à mi-parcours de l'exécution du budget 2007, et nous verrons bien que la musique ne sera pas du tout la même pour ce dernier. C'est un simple problème de montée en charge.

J'ajoute que j'aurais effectivement plaisir à partager quelques bulles, quelle que soit leur nature, par rapport aux excédents que nous constaterons, mais j'ai m'occupant des finances de ma commune depuis maintenant plus de dix ans, j'ai un principe de base : je n'affecte pas les excédents constatés à des dépenses pérennes. Je les affecte à des dépenses qui ne le sont pas.

L'Etat nous dit, dans les échanges que nous pouvons avoir, que du fait de l'existence d'un excédent, nous pouvons régler notre problème de personnel, mais une fois qu'il est recruté il s'agit d'une dépense pérenne. C'est la raison pour laquelle je la prévois comme telle, sans tenir compte de l'excédent.

Nous n'en sommes pas là -nous recrutons pour l'instant des personnels pour compenser ceux en moins par rapport à ceux que vous nous avez mis à disposition-, mais si nous voulions avoir une « task force » -cela reste mon ambition- il faut savoir que nous en avons chiffré le coût à 900 000 €. Les sommes ponctuelles qui nous sont proposées en la matière sont loin du compte.

Je comprends que l'Etat souhaite mettre en évidence les efforts financiers qui ont été faits, et nous en prenons note, mais cela ne suffira pas à assurer dans la pérennité l'équilibre financier de notre budget.

Cependant, rassurez-vous : les chiffres qui figureront dans les colonnes au moment du compte administratif seront ceux des dépenses que nous aurons réellement effectuées.

Sans me sentir des qualités prédictives que je n'aurais pas, je pense que nous dégagerons selon toute probabilité un excédent optique et comptable mais qui, sur le plan de la pérennité des financements, sera l'arbre qui cachera la forêt des 5 ou 6 prochaines années pour ce qui concerne le budget du Département.

M. VALADE. - Monsieur le Président, je comprends tout à fait ce que vous dites. Le seul message que je voulais essayer de faire passer ce matin est que pour moi, depuis l'ordonnance de 1959 qui n'existe plus jusqu'à la LOLF d'aujourd'hui, un budget est un état réaliste et sincère des prévisions en matière de dépenses nécessaires.

Je voulais simplement essayer d'obtenir par mon intervention, alors même que les dépenses arrêtent d'être engagées fin novembre et que 760 000 € ont été dépensés au 30 septembre, un état prévisionnel des dépenses au moment où la machine est arrêtée, c'est-à-dire vers le 30 novembre.

C'était simplement pour que l'assemblée ait un vrai chiffre en tête, et non ce qui pourrait gêner nos communications ensemble, à savoir l'affichage d'un déficit de 400 000 € qui manifestement n'est pas réel. Je craindrais de plus que mes collègues de la COMEX repartent en se disant que l'Etat les a floués d'autant.

L'incertitude est réelle en termes de ressources de l'Etat et de la CNSA pour l'an prochain, mais cette année il ne s'agira pas de 2,4 M€ de dépenses, comme d'ailleurs vous le dites.

C'est la raison pour laquelle, plutôt que d'attendre le compte administratif, nous aurions aimé connaître, à travers 2 à 6 lignes, pas plus, l'état prévisionnel des investissements, étant entendu que si les appels d'offres n'ont pas été lancés il y a peu de chances qu'ils soient imputables sur l'exercice 2006.

Je ne veux pas prolonger une discussion qui montre que nous sommes totalement d'accord sur les perspectives et que nous avons simplement un problème de présentation de l'exercice 2006. C'est ce qui vous conduira à repasser une troisième ou une quatrième fois devant M. DUMUY, mais que voulez-vous que je vous dise ?

M. POPELIN.- Je signale que nous ne votons pas autre chose que les 460 185 € versés...

M. VALADE.- Et 700 000 € de dépenses.

M. POPELIN.- ...et l'autorisation de signer la convention exceptionnelle. C'est sur ces deux points et uniquement sur ceux-ci que je demande à la commission exécutive de se prononcer.

Le reste fait partie du budget départemental et sera constaté -nous donnerons une information sur ce point ici-, dans les conditions pratiquées dans la quasi-totalité des départements du territoire de la République.

Qui est contre la présentation budgétaire consistant en fait à nous permettre de recevoir 460 185 € et à signer la convention ?

Mme PUGET.- Je voudrais simplement faire un petit préalable, si vous le permettez Monsieur le Président. Je ne peux concernant la CAF prendre part à aucun vote, puisque les 2 personnes membres titulaires de la COMEX (à savoir MM. LANGLOIS et AUGER) ne sont plus en fonction à ce jour.

M. POPELIN.- C'est une situation temporaire.

Mme PUGET.- Mon Directeur a souhaité que la CAF soit représentée pour montrer toute l'importance qu'il accorde à cette instance.

M. POPELIN.- Nous vous en remercions beaucoup, et vous transmettez nos remerciements au nouveau Directeur et bientôt au nouveau Président.

(Il est procédé au vote)

Nous prenons en compte la non-participation au vote des représentants de l'Etat.

III - Délégation de signature du Président, de la Directrice et de la Directrice Adjointe

M. POPELIN.- Je me dois de vous donner pour information les délégations de signature qui ont été données par le Président du GIP, qui n'est autre qu'Hervé BRAMY, celui du Conseil général, à votre serviteur s'agissant de notre Maison départementale, à Mme MADEIRA en tant que Directrice de celle-ci, et à Mme CLEE en tant que Directrice adjointe de la MDPH.

IV - Convention constitutive – Nouvelles annexes (*reporté*)

M. POPELIN.- Nous ne sommes pas en mesure de vous présenter ce point. Des points restent à voir avec les caisses.

V - Convention de mise à disposition des personnels de la DDASS et de la DDTEFP

M. POPELIN.- Vous n'avez pas la version finale dans vos dossiers, mais j'atteste que les ajustements effectués sont mineurs et ne remettent pas en cause la philosophie générale de la convention qui régit les rapports entre la Maison départementale et les personnels mis à disposition par la DDASS ainsi que par la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Nous avons traité précédemment les personnels de l'IA et ceux du Conseil général.

Y a-t-il des demandes d'interventions ou de précisions sur ce point ?

Je vous propose si ce n'est pas le cas de vous prononcer et de m'autoriser à signer cette convention.

(Il est procédé au vote)

La convention est adoptée à l'unanimité.

VI - Questions diverses

M. FACON.- Je voudrais intervenir rapidement sur deux points. Tout d'abord, on ne peut pas nier les retards actuellement constatés, mais je demande à l'Etat de faire un effort temporaire pour les résoudre. Cela me semble important pour la Seine-Saint-Denis, car derrière ces chiffres des malades attendent qui ont des problèmes énormes.

Vous avez parlé, Monsieur POPELIN, d'un détail informatique concernant les logiciels, mais c'est ce détail qui a entraîné le retard d'un an du programme Airbus, ce qui a généré d'importants problèmes.

M. POPELIN.- Je ne voudrais pas que le mot détail soit mal interprété, d'autant qu'il est sensible dans la vie politique. C'était du second degré. Je dis clairement que le problème informatique nous empoisonne la vie, nous coûte horriblement cher et représente une vraie difficulté, l'un des logiciels étant de plus en fin de vie.

Nous dépensons de l'argent pour quelque chose qui ne servira pas très longtemps. C'était du second degré, mais il est vrai que nous devrions bannir le mot détail de notre vocabulaire car il a une sinistre connotation !

Concernant l'aide ponctuelle de l'Etat, elle existe, pour être tout à fait objectif, mais elle n'est pas à la hauteur de celle que nous estimons nécessaire. Il s'agit par ailleurs d'une aide financière qui ne conduirait pas l'Etat à nous donner des agents mais nous permettrait d'en recruter ponctuellement au titre de la MDPH.

M. DURAND.- Je voudrais, Monsieur le Président, terminer sur trois points, en remerciant tout d'abord Mme MADEIRA et ses services pour nous avoir transmis les documents avant la réunion de ce matin.

J'étais de ceux qui lors de la réunion du Bureau avaient regretté de découvrir sur table ces documents, notamment budgétaires. Je me félicite donc de les avoir eus antérieurement et tenais à le souligner.

Je ne suis pas intervenu sur le budget car nous avons les uns et les autres des expériences certainement différentes. Il se trouve que j'ai dirigé autrefois des établissements gérés par des associations, qui avaient de ce fait une comptabilité un peu différente de la comptabilité publique.

J'ai suivi lors de la réunion du Bureau l'échange qui a eu lieu avec M. le Directeur départemental de l'Action Sanitaire et Sociale et le Conseil général, et j'avoue avoir été sensible aux remarques qui ont été faites.

Enfin, justement par rapport à ces remarques, vous avez dit, Monsieur le Président, que nous avons terminé l'année –je parle bien du compte financier- avec un excédent.

Or plusieurs intervenants ont souligné le fait que le retard est énorme et que derrière celui-ci des êtres humains souffrent et attendent de connaître des décisions, qui parfois tardent au point de les mettre en difficulté.

Les associations ont du mal à entendre que nous allons terminer l'année avec un excédent et que nous n'aurons pas assez des plus de 200 000 € prévus pour combler ce retard.

Si cet excédent existe vraiment –et je crois que c'est le cas, ce qui est normal compte tenu de l'évolution de la situation financière de la MDPH-, pourquoi cet excédent ne pourrait-il pas être utilisé pour embaucher du personnel supplémentaire et vraiment – pardonnez-moi pour cette expression un peu triviale- « écluser » ce qui mérite d'être éclusé ?

M. POPELIN.- Je suis surpris de votre question, car c'est ce que nous faisons depuis le 1^{er} juillet (sur des crédits qui étaient destinés à autre chose), que je vous ai proposé en introduction d'amplifier.

Cela pose cependant un problème. En effet, comme je le dis aux représentants des associations, considérer que les retards qui devaient être traités financièrement à part

doivent l'être avec de l'argent qui nous a été donné pour faire autre chose veut dire qu'ensuite nous ne ferons pas cette autre chose.

Il faut être extrêmement attentif à cela, étant entendu que nous ne nous battons pas pour mener un combat d'arrière-garde avec l'État. Nous le faisons parce qu'il est inacceptable que l'on nous transmette une situation avec des retards extrêmement importants.

Non seulement on ne nous donne pas les moyens spécifiques pour les traiter, mais en plus on ne nous transfère pas des personnels qui étaient déjà dans un tel format que c'est ce qui a généré ces retards.

Bien sûr, nous n'attendons pas et des personnes ont déjà été recrutées, mais au bout d'un ou deux exercices le « dindon de la farce » sera le budget départemental, car pour répondre à la légitime préoccupation de personnes nous nous serons assis sur une autre légitime préoccupation : celle d'être compensés convenablement.

N'imaginons pas que nous soyons l'arme au pied en train d'attendre que l'argent soit versé, 6 000 dossiers ayant déjà été résorbés parce que nous avons anticipé des recrutements par rapport à des dotations que nous n'avons pas touchées.

M. DURAND.- Je ne nie pas l'effort considérable qui a été fait. Je dis simplement que nous avons tous, notamment dans nos associations, un devoir de pédagogie. Il est effectivement difficile de faire comprendre à des personnes qui sont en situation difficile que le compte fera vraisemblablement apparaître un excédent mais que nous nous ne pouvons pas faire disparaître l'important retard qui a été pris.

C'est aussi à nous, dans nos associations, de le faire comprendre, mais croyez bien que nous soulignons également le travail qui a été fait jusqu'à présent. Nous l'avons d'autant plus remarqué que Mme MADEIRA s'est adressée directement aux associations le 27 septembre et qu'elle a été particulièrement bien écoutée.

M. POPELIN.- Merci. Notez également que l'excédent est tout aussi virtuel que le déficit, car l'argent n'est toujours pas arrivé.

Il est vrai qu'il y a d'une certaine manière une bataille de présentations entre l'État, qui tient absolument à démontrer qu'il fait les choses comme il le faut, et le Département, qui tient à démontrer que ce n'est pas suffisant.

Ce sont cependant des présentations de chiffres. Cela se fait dans la réalité en fonction des possibilités. Quand bien même nous inscririons 1 M€ de dépenses de personnel, nous ne pourrions pas les dépenser, car il faut le temps de recruter et de former, comme je l'ai indiqué tout à l'heure.

Je ne le dis pas pour mettre en cause les personnes qui ont eu à gérer le problème, car ce n'est pas facile, mais nous n'en serions pas là si l'on ne nous avait pas « promenés » pendant plusieurs mois sans que nous sachions réellement ce que l'on allait nous transférer. Nous avons évidemment besoin de connaître de façon précise l'état des lieux de ce qui allait nous être transféré pour pouvoir prendre un certain nombre de décisions.

Comme vous l'avez vu quand vous êtes allés visiter la Maison départementale, une pièce entière est occupée par des personnes qui sont venues en renfort pour contribuer à la résorption du retard : que l'on ne nous dise pas que le Département et

la MDPH restent les deux pieds dans le même sabot en la matière ! Nous sommes les seuls, depuis bien des années à avoir un peu fait bouger les choses.

M. THOMAS.- Merci Monsieur le Président. Je souhaiterais apporter une réponse, encore factuelle, à votre préoccupation Monsieur FACON.

Le Directeur de la DDASS, et vous-même tout dernièrement, avez rappelé l'existence d'une volonté départementale de travailler dans les meilleures conditions, face aux difficultés, pour la réussite et l'obtention de résultats pour la MDPH.

Vous avez dit tout à l'heure qu'il convenait que l'Etat fasse un effort, en particulier pour tenir compte de la situation existante au moment du basculement.

Pour traduire dans les faits la volonté départementale de faire évoluer la situation et de prendre en considération l'existant, je dirai par exemple que la Direction Départementale du Travail a prévu pour le quatrième trimestre 3 agents supplémentaires dans son budget de fonctionnement, justement afin de contribuer, petitement mais sûrement, à la gestion des dossiers en retard.

M. POPELIN.- Je vous remercie pour cette précision. C'est mieux que rien, mais 9 ou 7 moins 3 font 6 ou 4. C'est le problème auquel nous sommes confrontés.

Je vous propose en l'absence d'autres remarques de nous retrouver le 4 décembre pour que le budget prévisionnel en année pleine vous soit présenté. Nous n'en serons pas encore au compte administratif, mais il sera complètement dissocié du budget départemental.

Merci à tous pour votre présence et votre concours.

La séance est levée à 11 h 05.